

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine Martinez en qualité de chef du service des affaires administratives le 30 juin 2011 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 7 CM du 10 janvier 2007 portant nomination de Mme Christine Martinez en qualité de chef du service des affaires administratives est abrogé le 1er juillet 2011.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2011.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 876 CM du 28 juin 2011 portant fin de fonction de M. Franky Sacault en qualité de chef du service du plan et de la prévision économique.

NOR : PEL1101397AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 52 CM du 18 janvier 2006 portant nomination de M. Franky Sacault en qualité de chef du service du plan et de la prévision économique ;

Vu l'arrêté n° 805 CM du 17 juin 2011 portant dissolution du service du plan et de la prévision économique ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 juin 2011,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Franky Sacault en qualité de chef du service du plan et de la prévision économique le 30 juin 2011 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 52 CM du 18 janvier 2006 portant nomination de M. Franky Sacault en qualité de chef du service du plan et de la prévision économique est abrogé le 1er juillet 2011.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle, des réformes administratives et de la fonction publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2011.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, des finances,
du travail et de l'emploi,*
Pierre FREBAULT.

NOR : OPH1101211AC

Par arrêté n° 872 CM du 28 juin 2011.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 20-2011 CA/OPH du 30 mai 2011 du conseil d'administration de l'établissement public industriel et commercial dénommé Office polynésien de l'habitat portant approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011 de l'Office polynésien de l'habitat est arrêté à la somme de 9 217 073 986 F CFP (*neuf milliards deux cent dix-sept millions soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-six francs CFP*) se décomposant comme suit (F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	4 387 390 000	4 829 683 986	9 217 073 986
Dépenses	4 387 007 860	4 353 463 986	8 740 471 846
Résultat	382 140	476 220 000	476 602 140